
POINT 12.4.1 DE L'ORDRE DU JOUR :

Faits marquants du programme de travail 2020-2021

Objet du document

1. Faire approuver les priorités relatives au Programme de surveillance environnementale et de gouvernance (SEG) du PROE pour la période biennale 2020 à 2021.

Principaux domaines d'intervention

2. Afin de répondre aux priorités stratégiques générales articulées dans le plan stratégique 2017-2026 du PROE, en particulier dans le cadre de l'Objectif régional 4, et en s'appuyant sur les résultats atteints lors de la période biennale 2018-2019, la division SGE concentrera ses efforts sur les principales mesures suivantes en matière de priorités stratégiques :

Objectif 4.1 : Renforcer les systèmes nationaux de planification et de mise en œuvre du développement durable, en intensifiant l'utilisation des résultats des analyses de développement environnemental telles que des études d'impact sur l'environnement (EIE), des études stratégiques de l'environnement (ESE) et l'aménagement du territoire

- Mener des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités à propos des lignes directrices en matière d'EIE pour le tourisme côtier dans 4 ÉTIO
- Effectuer une révision des lignes directrices nationales en matière d'EIE dans 2 ÉTIO
- Mener des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en ce qui concerne les études stratégiques de l'environnement dans au moins 1 ÉTIO
- Mettre en place un processus visant à développer des lignes directrices en matière d'EIE pour le secteur minier, en se concentrant particulièrement sur les îles Salomon
- Favoriser la sensibilisation et le renforcement des capacités en matière de planification géospatiale afin de soutenir les EIE/ESE ainsi que les Stratégies nationales de gestion environnementale (SNAGE) dans au moins 2 ÉTIO

Objectif 4.2 Garantir la capacité nationale pour une bonne gouvernance environnementale en intensifiant la sensibilisation et en appliquant la politique et la législation en matière d'engagements internationaux et régionaux

- Apporter une assistance technique pour initier de nouveaux SNAGE et/ou entreprendre des révisions des SNAGE dans au moins 3 ÉTIO
- Réviser et actualiser les lignes directrices en matière de SNAGE afin d'intégrer les engagements en matière d'Accords multilatéraux sur l'environnement (AME)
- Actualiser le livret « Prendre la parole » et en promouvoir l'utilisation pour soutenir le renforcement des capacités en matière de négociation dans les ÉTIO
- Promouvoir l'utilisation du portail de données ainsi que les rapports nationaux achevés existants sur l'état de l'environnement afin de fournir des informations sur les positions nationales et régionales lors des conférences des parties sur les AME
- Effectuer une révision des politiques et réglementations en matière d'EIE dans 3 ÉTIO

Objectif 4.3 Accroître l'accès à et l'utilisation des données et informations environnementales afin de soutenir la planification, le suivi, l'élaboration de rapports et la prise de décisions

- Fournir assistance technique et soutien dans le cadre de la révision et/ou le développement d'analyses sur l'état de l'environnement dans au moins 5 ÉTIO
- Promouvoir, suivre et documenter l'utilisation de rapports sur l'état de l'environnement dans le cadre de la communication, la programmation et la prise de décisions
- Promouvoir, suivre et documenter l'utilisation du portail pour soutenir la programmation et la prise de décisions dans au moins 6 ÉTIO
- Continuer à fournir une assistance technique et un renforcement des capacités en matière de gestion des données et d'utilisation du portail dans 14 ÉTIO
- Fournir des données et des informations pour soutenir la programmation, l'élaboration de rapports et la prise de décisions dans le cadre des forums nationaux, régionaux et internationaux
- Développer, tester et appliquer les outils de communication de rapports dans au moins 2 ÉTIO
- Apporter une assistance technique à au moins 2 ÉTIO sur l'utilisation de l'outil afin de répondre aux exigences des AME en ce qui concerne les rapports

Outre les priorités spécifiques susmentionnées, la division SGE continuera de travailler en étroite collaboration avec les autres programmes techniques et les services pertinents afin de garantir une approche plus coordonnée, intégrée et synergique de notre activité.

Défis, opportunités et coordination

3. Capacités limitées au sein de la division SGE pour répondre aux demandes croissantes des ÉTIO en matière de politiques et d'assistance technique. Trois postes principaux sont toujours vacants à cause d'un manque de financement : conseiller en surveillance et communication environnementales, conseiller juridique pour l'environnement et responsable de l'aménagement du territoire.
4. Amplifier et reproduire le projet Inform une fois arrivé à son terme. Consulter le point 12.4.3 de l'ordre du jour
5. Mettre en œuvre et appliquer efficacement des documents essentiels en matière de politique tels que les rapports sur l'état de l'environnement, les SNAGE, les lignes directrices des EIE ainsi que les outils et les portails de données produits et développés afin de soutenir la planification, l'élaboration de rapports et la prise de décisions. Par exemple, les rapports sur l'état de l'environnement sont des outils utiles à l'élaboration des rapports pour un accord multilatéral environnemental (AME), notamment les rapports associés aux processus nationaux pertinents, aux Objectifs de développement durable (ODD).
6. La division SGE continuera de soutenir le groupe de coordination de rapports et de suivi environnementaux, un mécanisme de coordination interne créé en 2018 afin de faciliter et coordonner les diverses initiatives du PROE de manière plus harmonieuse et inclusive.
7. Le PROE a récemment signé les Principes de collaboration pour le « Pacific Learning Partnership for Environmental and Social Sustainability », un partenariat composé du PROE, de l'USP, la BAD et la Banque mondiale. Il s'agit d'un mécanisme de collaboration convenu entre les partenaires qui répondra aux besoins des Membres des îles du Pacifique et soutiendra le renforcement des capacités, la formation, l'échange de connaissances, l'expertise technique et

le renforcement des capacités en matière de normes et garanties environnementales et sociales ainsi que de développement des infrastructures dans la région du Pacifique. Il apportera un soutien logistique à la formation, facilitera les échanges d'expériences et de connaissances, l'encadrement des stagiaires, le développement de curriculum, fournira des lieux et l'assistance associés aux objectifs communs.

8. Un nouveau projet UE-Asie-Caraïbes-Pacifique (EU ACP) sur les AME, phase 3, mis en œuvre par ONU Environnement et exécuté directement par le PROE, débutera avant la fin de cette année. La phase 3 s'appuiera sur les conclusions et résultats de la phase 2 et se concentrera particulièrement sur la diversité biologique et les groupes dédiés aux déchets des AME. Un axe concernant le programme sur la gouvernance des océans/mers régionales a été ajouté comme nouvel élément de la phase 3 du projet UE-Asie-Caraïbes-Pacifique (EU ACP) qui appuiera la Convention de Nouméa et sa mise en œuvre.
9. Le PROE et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SCP) collaborent dans le cadre d'un partenariat visant à renforcer la gestion des données dans la région pacifique. Cela garantira des synergies et une complémentarité entre les activités des deux organisations afin d'assurer qu'une démarche coordonnée en matière de gestion des données est mise en place pour aider la région. Consulter le point 12.4.3 de l'ordre du jour pour de plus amples détails.
10. La division SGE continuera de s'impliquer et de contribuer aux processus régionaux de coordination par le biais du SFIP, en particulier le processus de négociation en matière de diversité biologique au-delà de la juridiction nationale, ainsi que ceux concernant les ODD et les discussions sur le scénario S.A.M.O.A coordonnées par le Groupe de travail pour le développement durable du CORP.

Recommandations :

11. La Conférence est invitée à :
 1. **valider** les priorités du programme de travail proposées pour la division SGE pour la période biennale de 2020 à 2021.

25 juillet, 2019